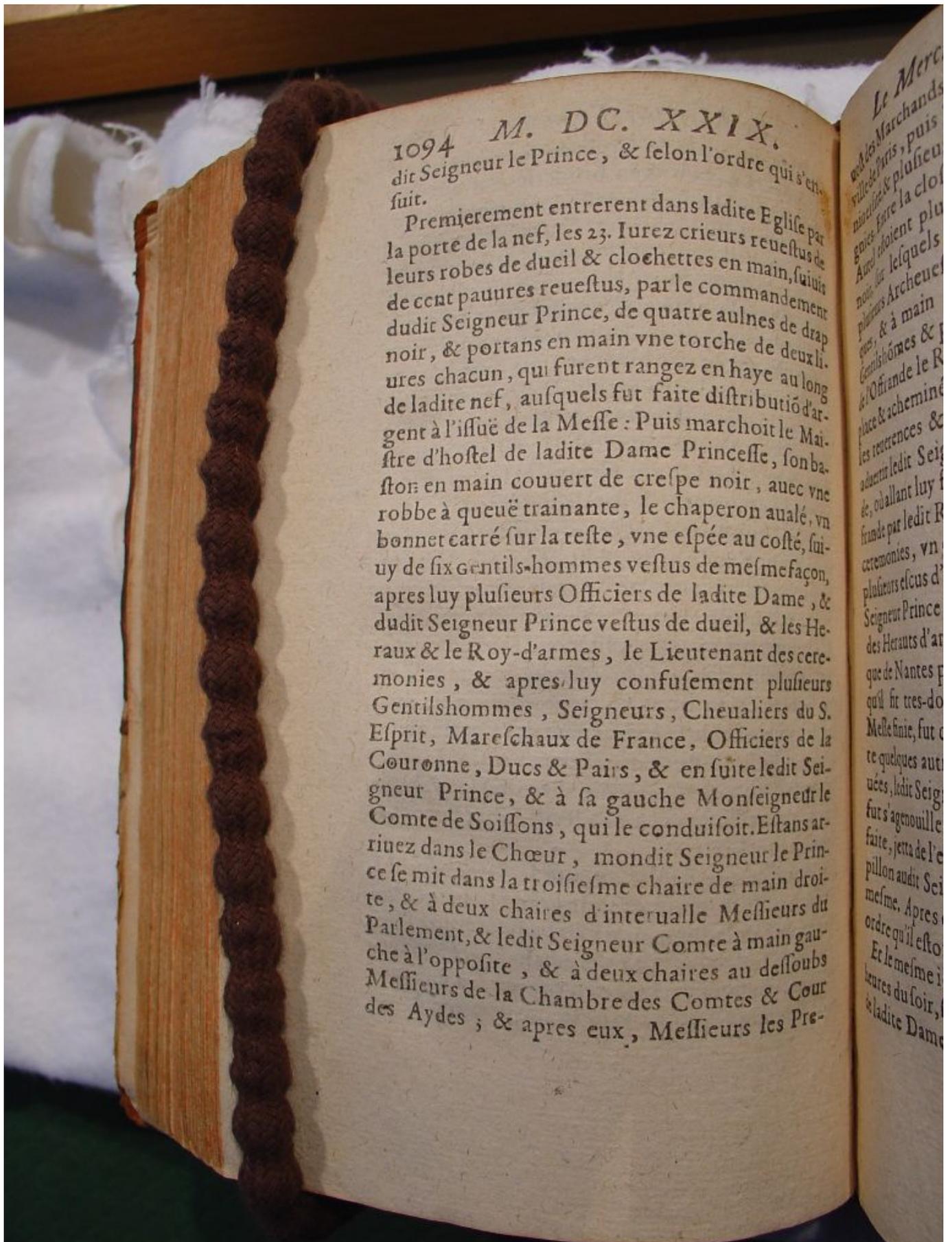
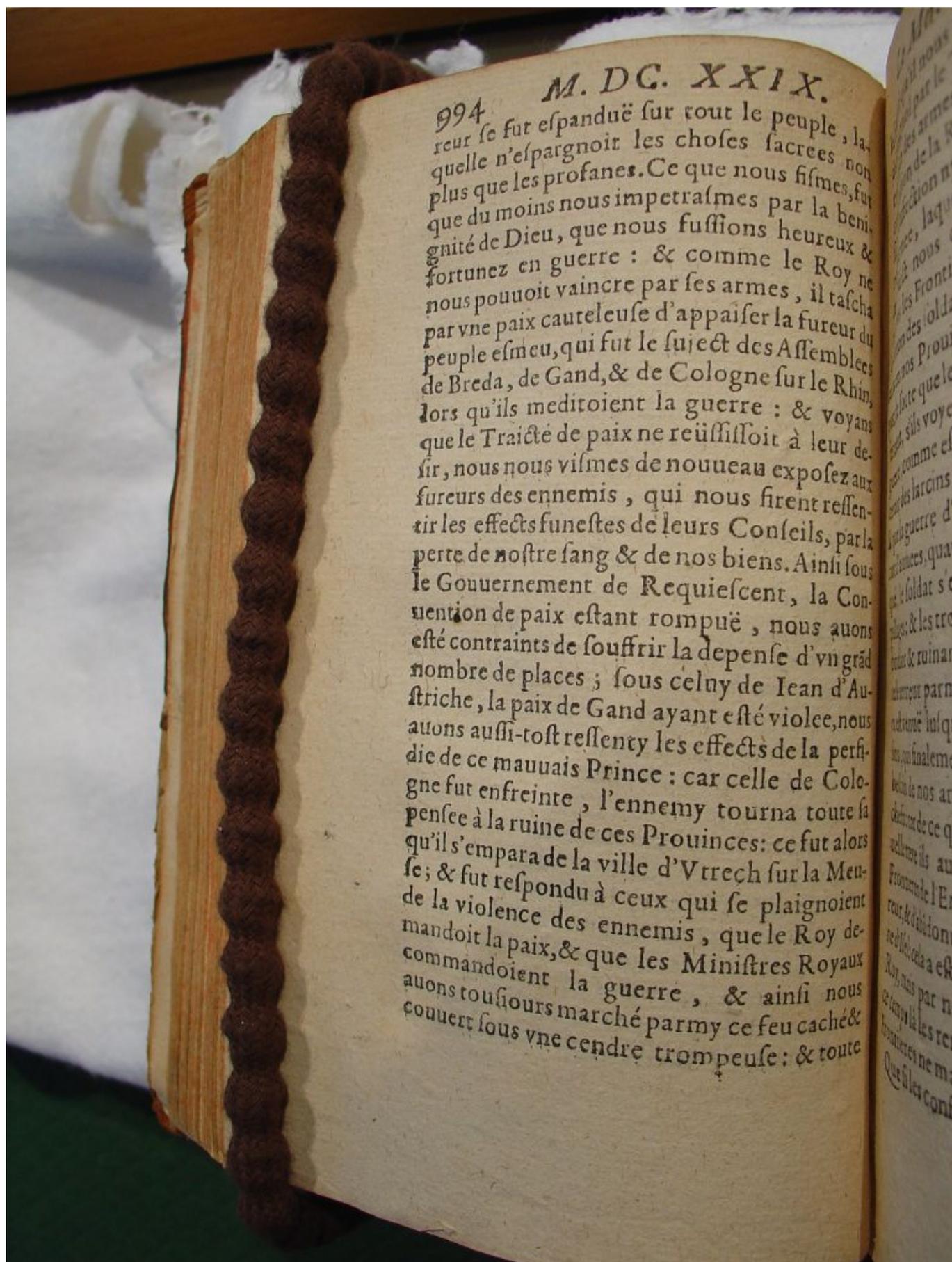


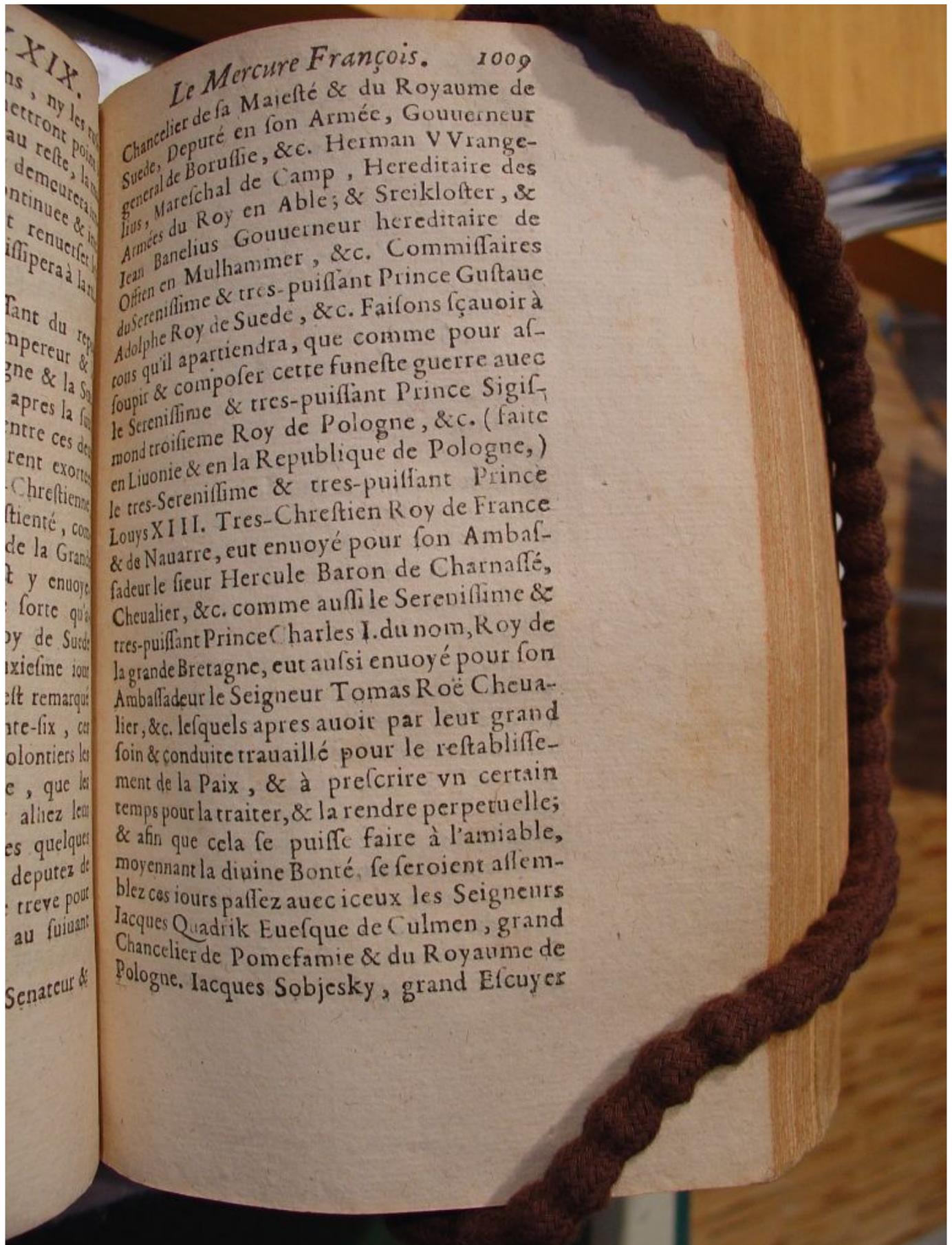
1629_1128_1094.jpg



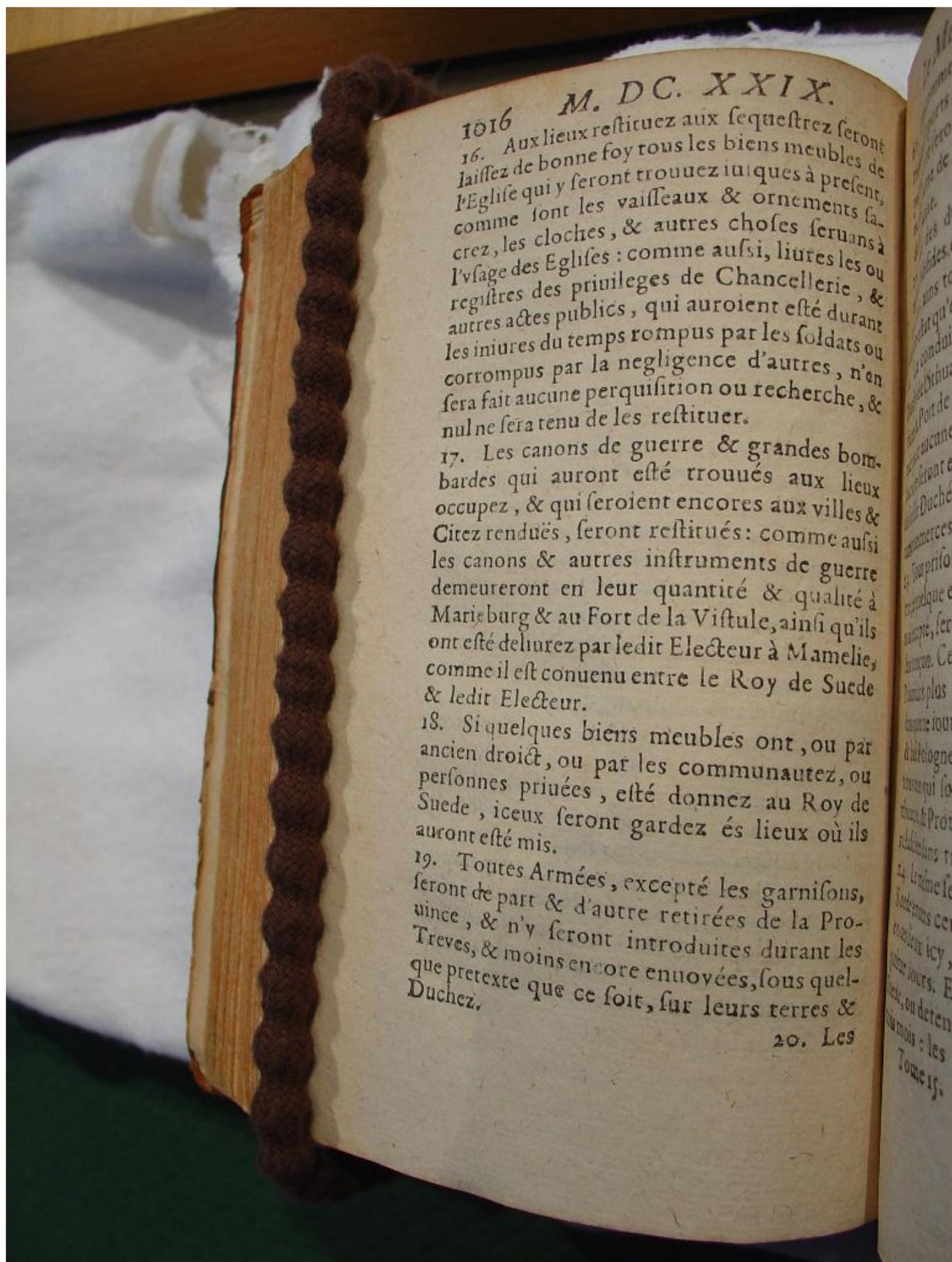
1629_1028_994.jpg



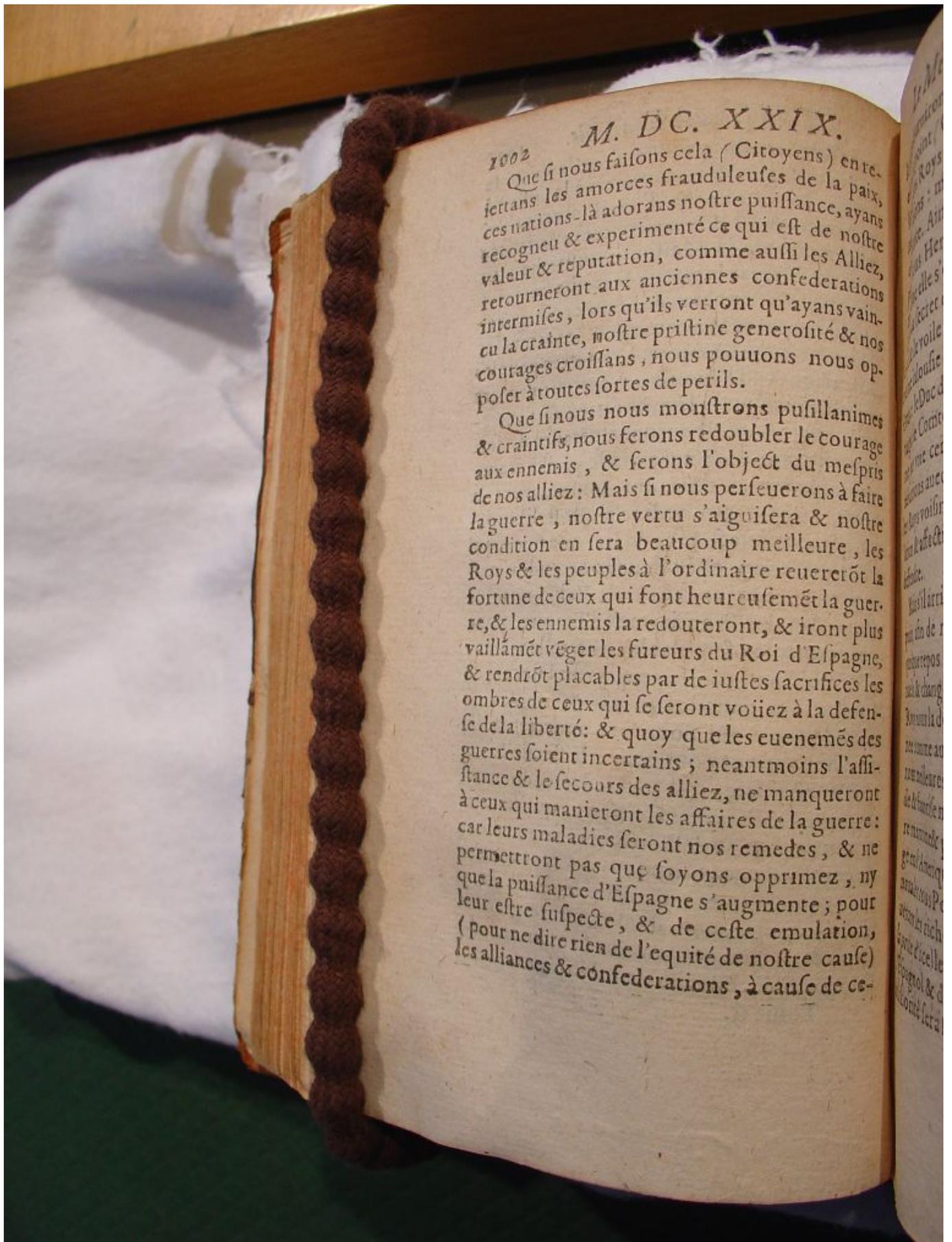
1629_1043_1009.jpg



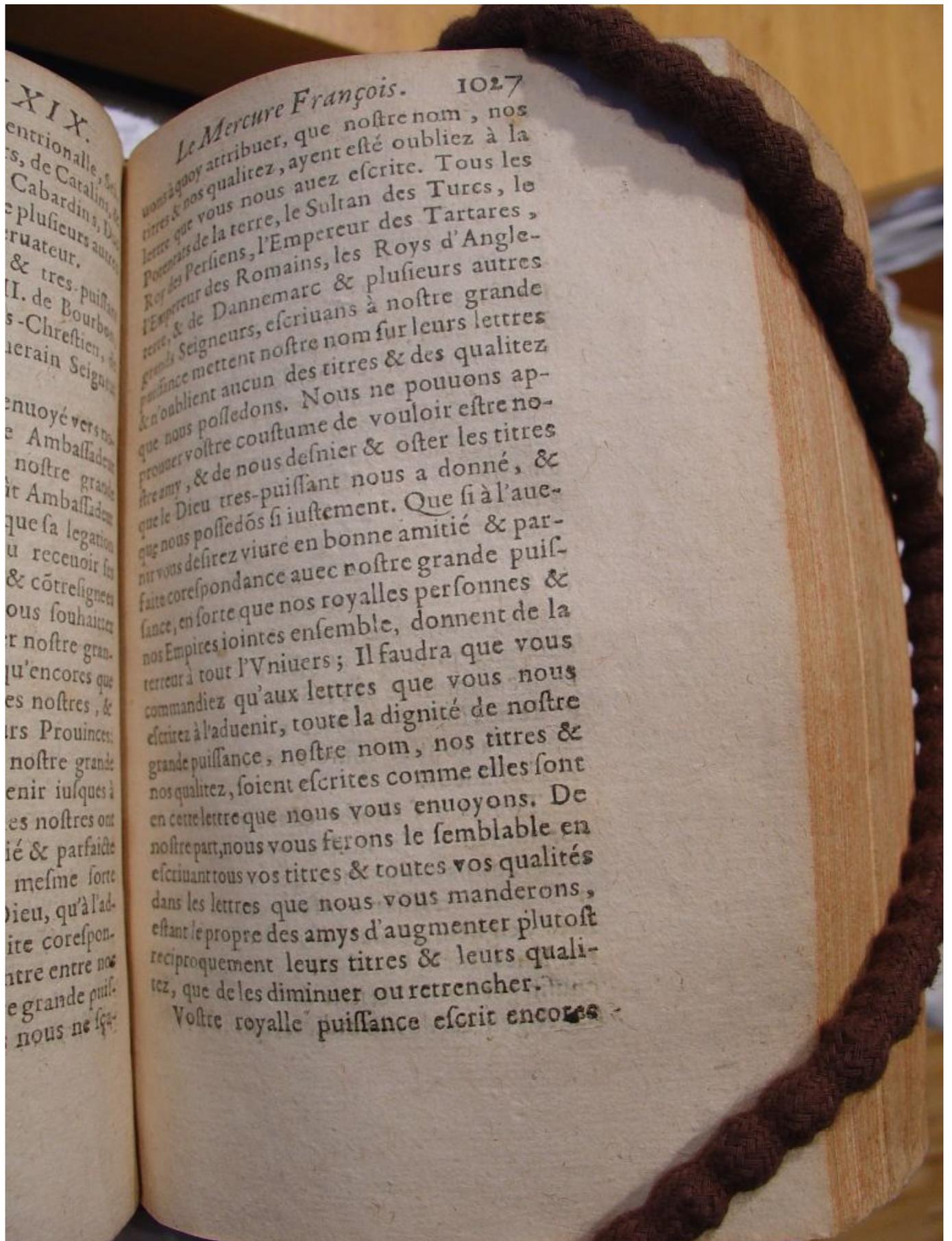
1629_1050_1016.jpg



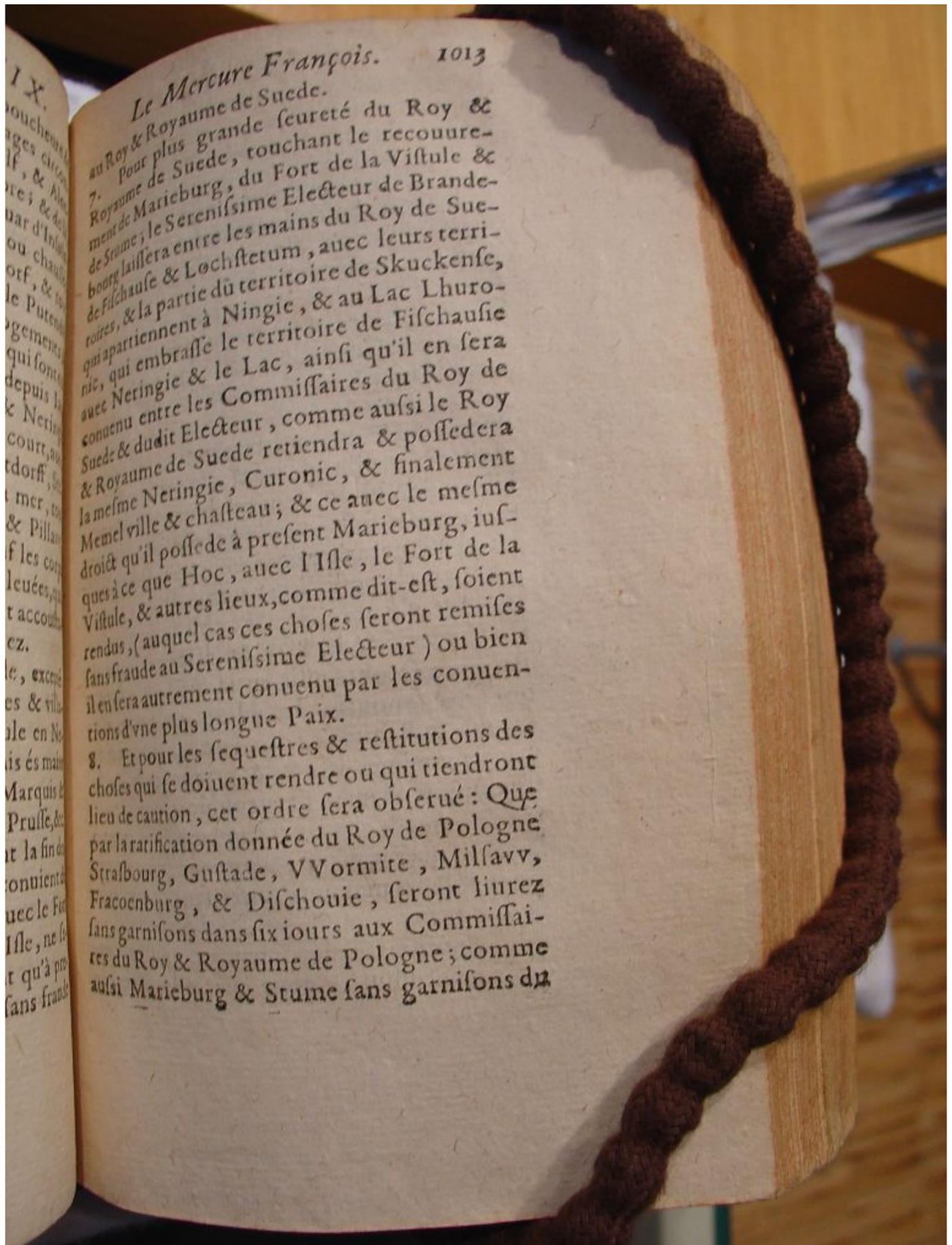
1629_1036_1002.jpg



1629_1061_1027.jpg



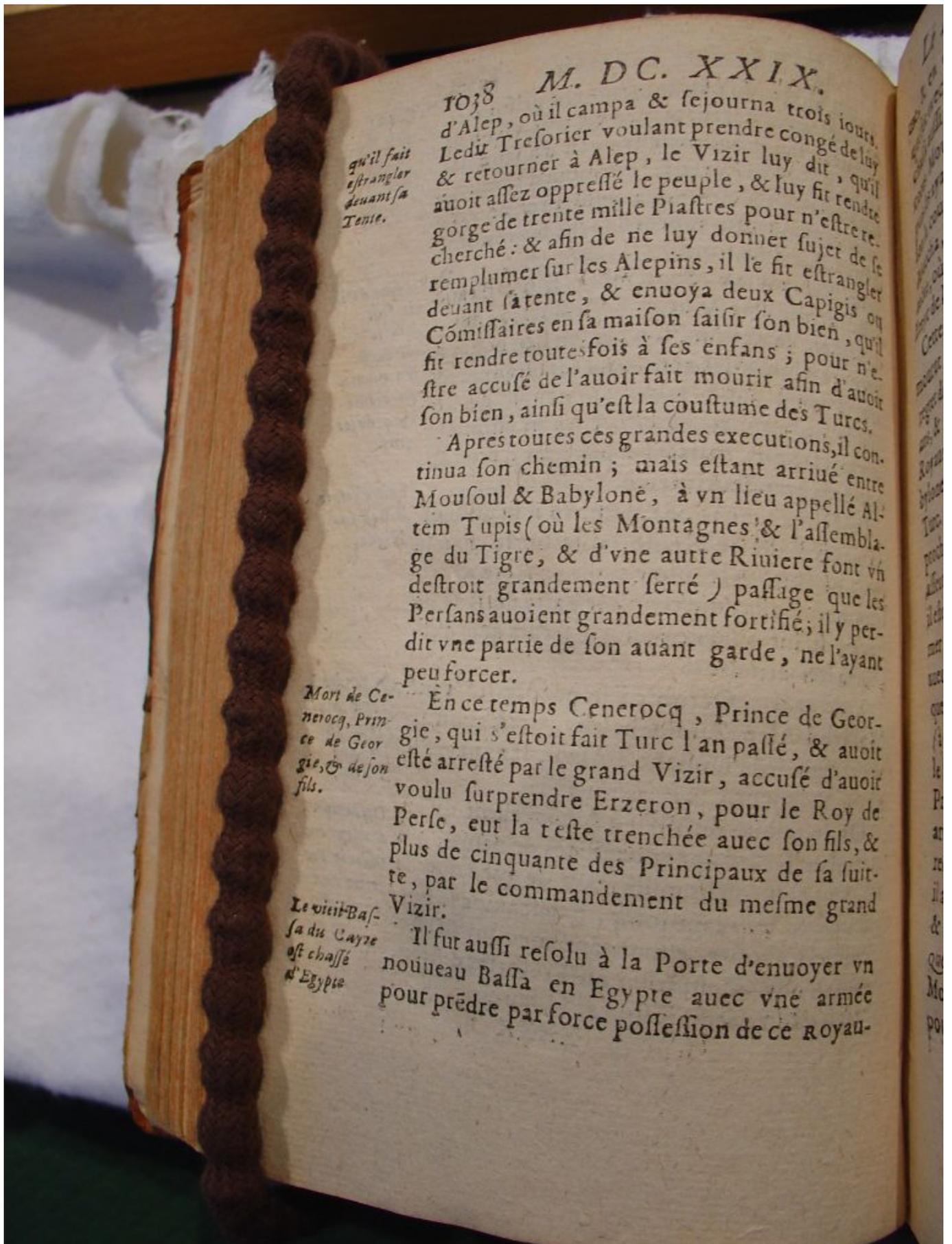
1629_1047_1013.jpg



1629_1054_1020.jpg



1629_1072_1038.jpg



1038 M. DC. XXIX.

*qu'il fait
estrangler
deuant sa
Tente.*

d'Alep, où il campa & sejourna trois iours.
Ledu Tresorier voulant prendre congé de luy
& retourner à Alep, le Vizir luy dit, qu'il
auoit assez oppressé le peuple, & luy fit rendre
gorge de trente mille Piastras pour n'estre re-
cherché: & afin de ne luy donner sujet de se
replumer sur les Alepins, il le fit estrangler
deuant sa tente, & enuoya deux Capigis ou
Cômmissaires en sa maison saisir son bien, qu'il
fit rendre toutes fois à ses enfans; pour n'es-
tre accusé de l'auoir fait mourir afin d'auoir
son bien, ainsi qu'est la coustume des Turcs.

Après toutes ces grandes executions, il con-
tinua son chemin; mais estant arriué entre
Moussoul & Babylone, à vn lieu appellé Al-
tem Tupis (où les Montagnes & l'assembla-
ge du Tigre, & d'une autre Riuere font vn
destrait grandement serré) passage que les
Persans auoient grandement fortifié; il y per-
dit vne partie de son auant garde, ne l'ayant
peu forcer.

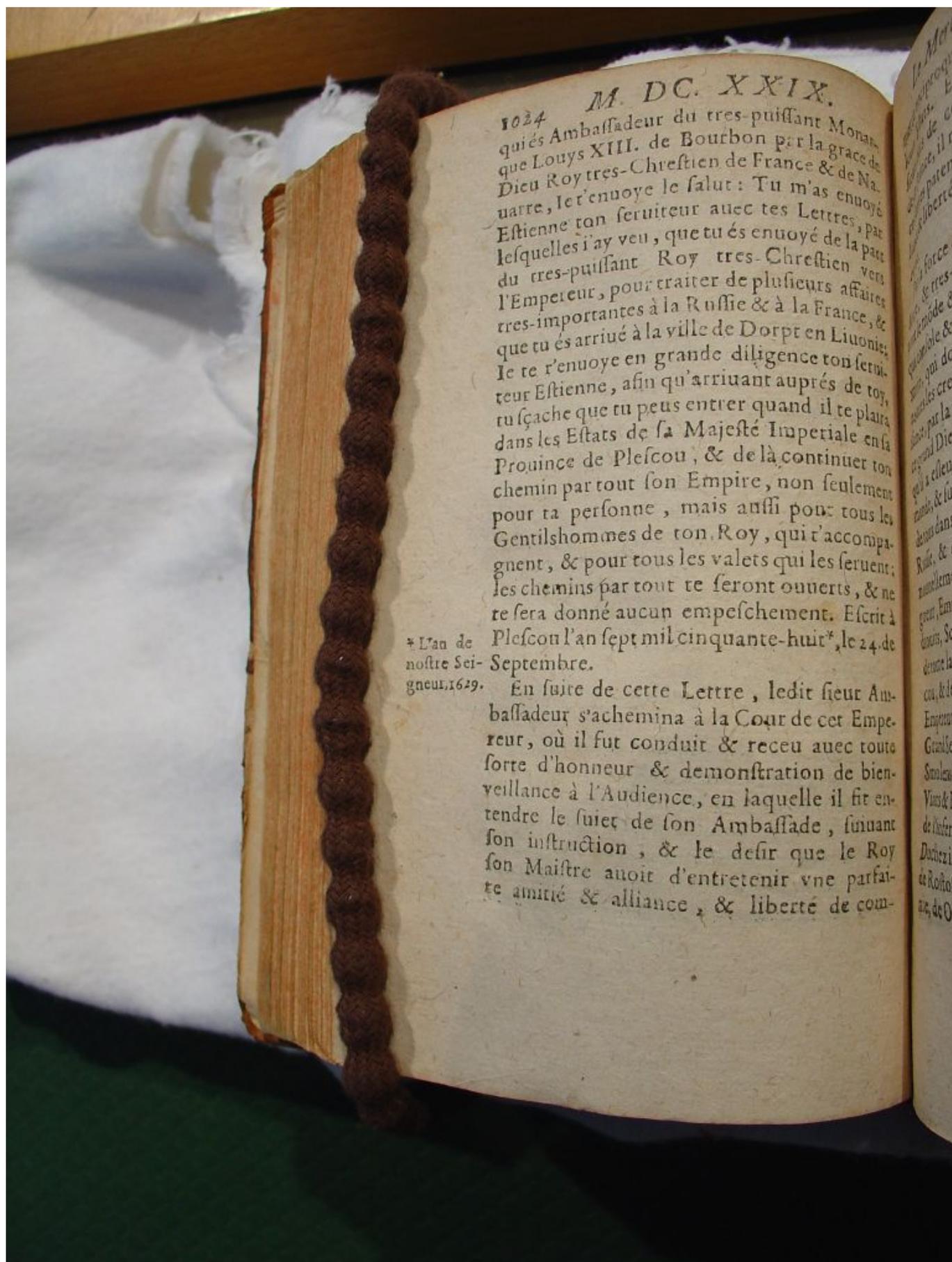
*Mort de Ce-
nerocq, Prin-
ce de Geor-
gie, & de son
fils.*

En ce temps Cenerocq, Prince de Geor-
gie, qui s'estoit fait Turc l'an passé, & auoit
esté arresté par le grand Vizir, accusé d'auoir
voulu surprendre Erzeron, pour le Roy de
Perse, eut la teste trenchée avec son fils, &
plus de cinquante des Principaux de sa sui-
te, par le commandement du mesme grand
Vizir.

*Le vicit-Bas-
sa du Cayre
est chassé
d'Egypte*

Il fut aussi resolu à la Porte d'enuoyer vn
nouueau Bassa en Egypte avec vne armée
pour prèdre par force possession de ce royau-

1629_1058_1024.jpg



* L'an de
nostre Sei-
gneur 1629.

quiés Ambassadeur du tres-puissant Monar-
que Louys XIII. de Bourbon par la grace de
Dieu Roy tres-Chrestien de France & de Na-
uarre, le r'enuoye le salut: Tu m'as enuoyé
Estienne ton seruiteur avec tes Lettres, par
lesquelles i'ay veu, que tu és enuoyé de la part
du tres-puissant Roy tres-Chrestien vers
l'Empereur, pour traiter de plusieurs affaires
tres-importantes à la Russie & à la France, &
que tu és arriué à la ville de Dorpt en Liounie:
le te r'enuoye en grande diligence ton serui-
teur Estienne, afin qu'arriuant auprès de toy,
tu sçache que tu peus entrer quand il te plaira
dans les Estats de sa Majesté Imperiale en la
Prouince de Plescou, & de là continuer ton
chemin par tout son Empire, non seulement
pour ta personne, mais aussi pour tous les
Gentilshommes de ton Roy, qui r'accompa-
gnent, & pour tous les valets qui les seruent:
les chemins par tout te seront ouuerts, & ne
te sera donné aucun empeschement. Escrit à
Plescou l'an sept mil cinquante-huit*, le 24. de
Septembre.

En suite de cette Lettre, ledit sieur Am-
bassadeur s'achemina à la Cour de cet Empe-
reur, où il fut conduit & receu avec toute
sorte d'honneur & demonstration de bien-
veillance à l'Audience, en laquelle il fit en-
tendre le suiet de son Ambassade, suivant
son instruction, & le desir que le Roy
son Maistre auoit d'entretenir vne parfai-
te amitié & alliance, & liberté de com-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan